

Le Groupe d'Experts sur la Synergie des Organisations et des Plateformes et de la Société Civile(GESOP) valide la note d'analyse des grilles de légalité forestière des forêts naturelles et des plantations forestières

L'atelier stratégique du GESOP et autres réseaux de la société civile pour la mise au point sur le partenariat forestier et la validation de la note d'analyse des grilles de légalités forestières des forêts naturelles et des plantations forestières en République du Congo s'est tenu le 23 mars 2026 à Brazzaville, dans la salle de réunion de l'ACERAC.

Co-organisé par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme et la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme, avec l'appui financier du programme Forêt Gouvernance Marché et Climat (FGMC II) du gouvernement britannique, l'atelier stratégique du GESOP et autres réseaux de la société civile sur le partenariat forestier et la validation de la note d'analyse des grilles de légalité forestière des forêts naturelles et des plantations forestières a visé pour objectif majeur d'offrir un cadre d'échange pour les organisations membres, d'évaluer les avancées sur les objectifs du GESOP défini en 2025, d'identifier les grands axes de plaidoyer pour l'année à venir ainsi que de faire le point sur les nouvelles opportunités.

Après présentation de la note, suivi des discussions et échanges, elle a été validée avec amendements. Avec l'appui technique de Fern, les participants ont été édifiés sur la RDUE en lien avec le Partenariat Forestier ainsi que sur les opportunités favorisant l'accès à la finance climatique et sur le mécanisme de TFFF.

A l'issue des travaux le Coordonnateur de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), Christian MOUNZEO, au nom des

organisateur a remercié tous les participants pour le travail abattu :
« Je voudrais vraiment remercier tout le monde pour les réflexions qui ont été partagées et qui ont permis aujourd'hui d'avoir un plan à disposition, cette note qui est plus ou moins désormais proche, on se donne deux, voire trois jours avec les évocations tardives afin que tout le monde apporte des contributions ».

La Directrice Exécutive de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme, Nina Cynthia KIYINDOU YOMBO est revenue sur le but poursuivi par cet atelier : *« c'était pour nous d'abord de valider la note d'analyse sur les grilles de légalité de l'APV FLEGT qui porte sur les forêts naturelles et les plantations forestières par ce que ces deux grilles ont été élaborées sous l'empire de l'ancien code forestier et avec toutes ces évolutions juridiques il est de bon aloi que ces grilles de légalités soient revues de telle sorte qu'on puisse intégrer toutes les évolutions qui sont intervenues dans ce domaine par exemple les aspects liés au partage de production ; à la nouvelle loi sur protection de l'environnement ; et la loi sur le développement durable et autres »*

Signalons que cet atelier a connu la participation de plus d'une vingtaine de représentants de la société civile.